

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 25 MARS 2010**

**Délibération**  
n° 2010.03.054

**Mission Locale :**  
**montant de la**  
**contribution pour**  
**les adhérents et**  
**nouveaux statuts**

**LE VINGT CINQ MARS DEUX MILLE DIX à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **19 mars 2010**

**Secrétaire de séance :** Madeleine LABIE

**Membres présents :**

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Nicolas DENIS, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Sébastien GOURET, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Martine RIVOISY, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir :**

Fabienne GODICHAUD à Stéphane CHAPEAU, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, Véronique DAVY à Rachid RAHMANI, Nadine GUILLET à Annette FEUILLADE-MASSON, Robert JABOUILLE à François NEBOUT, Dominique LASNIER à Joël LACHAUD, Cyrille NICOLAS à Alain PIAUD, Philippe RICHARD à Marie-Noëlle DEBILY, Frédéric SARDIN à Véronique MAUSSET

**Excusé(s) représenté(s) :**

Yves BRION par Djillali MERIOUA, Simon DEFORGE par Véronique MAUSSET, Catherine PEREZ par Nicolas DENIS

**Excusé(s) :**

Bernard CONTAMINE, Catherine DEBOEVERE, Françoise LAMANT

**MISSION LOCALE : MONTANT DE LA CONTRIBUTION POUR LES ADHERENTS ET  
NOUVEAUX STATUTS**

La Mission Locale remplit une mission de service public en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation, de conseil et d'accompagnement sur les territoires de la commune de Mornac, des communautés de communes de Bandiat Tardoire, Seuil Charente Périgord, Braconne et Charente, Vallée de l'Echelle, Charente Boème Charraud, Horte et Lavalette et de l'agglomération du Grand Angoulême.

A ce titre, l'Etat et la région Poitou-Charentes contribuent au fonctionnement de la Mission Locale par le biais d'une convention d'objectifs.

Deux territoires soutiennent financièrement la Mission Locale :

- le Pays d'Horte et Tardoire par la mobilisation de la dotation départementale du contrat de développement ;
- l'agglomération du Grand Angoulême par une subvention annuelle de 150 000 € en 2010, soit 1,47 €/habitant.

La Mission Locale a mené en 2009 une étude pour adapter les modes de financement et les statuts à son périmètre d'intervention. Il est proposé aux territoires concernés, 2 scénarios d'adhésion :

\* soit une contribution de 0,73 € par habitant pour un accès à l'offre de service de la Mission Locale telle qu'elle existe actuellement ;

\* soit une contribution supérieure à 0,73 € par habitant pour une offre de service renforcée sur la relation entreprise.

Par ailleurs, les statuts de la Mission Locale ont été actualisés. L'association est administrée par un conseil d'administration, dont les membres sont issus de 5 collèges :

Collège des collectivités locales et leurs groupements :

7 membres représentant le Grand Angoulême disposant au maximum de 14 voix,

6 membres pour les communautés de communes (1 représentant par EPCI) disposant chacune de 2 voix,

1 membre représentant chaque commune non adhérente à un EPCI disposant chacun d'une voix.

Collège des administrations d'Etat : ce collège ne dispose pas de voix délibérative.

Collège des partenaires économiques (Chambres Consulaires, des représentants des secteurs professionnels et/ou groupements d'entreprises,...) :

4 membres disposant chacun d'une voix.

Collège des partenaires sociaux : 4 membres disposant chacun d'une voix.

Collège des associations partenaires de l'action sociale et éducative, et de l'insertion par l'activité économique (associations ou fédérations dont les champs de compétence dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sont différents et complémentaires) :

4 membres disposant chacun d'une voix.

Les décisions sont prises en assemblée générale, à la majorité simple des membres présents représentant légalement les collectivités et les membres associés.

Vu l'avis favorable de la commission politiques solidaires du 3 mars 2010,

**Je vous propose :**

**DE CHOISIR** le scénario 2 d'adhésion à la Mission Locale, soit une contribution annuelle supérieure à 0,73 € par habitant ;

**D'EMETTRE** un avis favorable sur les nouveaux statuts de la Mission Locale.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>31 mars 2010</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>31 mars 2010</b>